

Supplément de revenu garanti

Fiche technique

Le Supplément de revenu garanti

- Le Supplément de revenu garanti (SRG) s'adresse aux plus démunis parmi les prestataires de la Sécurité de la vieillesse.
- Une personne qui n'a pas d'autre revenu que la Sécurité de la vieillesse a droit au maximum du SRG, prestation qui diminue à mesure que les revenus augmentent, pour tomber à zéro au-delà d'un certain seuil qui varie selon la situation du prestataire (seul ou en couple, etc.).
- Il y a dix ans, le Bloc Québécois avait découvert que 40 % des personnes âgées ayant droit au SRG ne le recevaient pas, faute d'en avoir fait la demande.
- Les députés du Bloc avaient effectué des tournées d'information auprès des personnes âgées, permettant d'inscrire 42 000 personnes.
- Le Bloc avait initié un comité parlementaire qui avait formulé une série de recommandations, dont la principale consistait à ce que le gouvernement inscrive automatiquement au SRG les personnes qui y ont droit, sur la base de leur déclaration de revenus.
- Le gouvernement n'ayant toujours pas mis en place ce mécanisme d'inscription automatique, le Bloc Québécois a demandé une étude à Statistique Canada pour évaluer la situation dans les dix circonscriptions québécoises que ses élus représentent.

Situation actuelle : un aîné à faible revenu sur cinq ne reçoit pas le SRG auquel il a droit

- Sur la base des données de revenu du fichier final d'impôt, Statistique Canada évalue qu'en 2013 :
 - Le SRG est un programme important : dans les circonscriptions représentées par le Bloc, 10,5 % des contribuables y ont droit, soit 95 970 personnes.
 - Parmi ces 95 970 personnes, seulement 83 090 recevaient effectivement le SRG, ce qui signifie que 12 880 personnes âgées à faible revenu y ayant droit ne le recevaient pas, soit environ une sur sept.
 - Le taux varie d'une circonscription à l'autre, allant d'une sur dix dans Bas-Richelieu–Nicolet–Bécancour à près d'une sur quatre dans Verchères–Les Patriotes.
 - À l'échelle du Canada, 444 760 personnes âgées à faible revenu ne reçoivent pas le SRG auquel elles ont droit.
 - Nous n'avons malheureusement pas les données pour le Québec : les analyses de Statistique Canada sont payantes, mais le Bloc Québécois ne dispose pas de budget de recherche.

Une solution simple : l'inscription automatique

- Dans le Rapport sur le rendement qu'il produit annuellement pour permettre aux parlementaires d'évaluer son travail, le gouvernement enjolive la réalité :
 - Il prétend avoir instauré une « inscription proactive, qui comprend une fonction d'inscription automatique » alors que c'est le renouvellement automatique qu'il a instauré, pas l'inscription.
- Dans le dernier budget, le gouvernement a prévu une augmentation du SRG pouvant atteindre 947 \$ par an pour une personne seule. C'est bien, mais il y a une chose qu'il n'a pas faite : instaurer l'inscription automatique pour que tous ceux et toutes celles qui ont droit au SRG le reçoivent.
- Depuis des années, les députés du Bloc Québécois demandent l'inscription automatique pour les personnes qui y ont droit. Depuis des années, le gouvernement refuse, prétextant des raisons de confidentialité pour empêcher l'Agence du revenu du Canada (ARC) de partager des renseignements avec le ministère de l'Emploi et du Développement social.
- Cette prétention gouvernementale ressemble à un prétexte pour l'inaction : le 14 juin 2014, la Chambre adoptait le projet de loi C-31, qui prévoit l'échange des renseignements fiscaux avec le gouvernement américain.
- L'ARC pourrait partager les renseignements fiscaux avec les États-Unis, mais pas avec le ministère de l'Emploi et du Développement social pour s'assurer que nos aînés mangent à leur faim?